

## **Le communiqué du Conseil des ministres du 13 juin 2019**

Le Président de la République son Excellence Monsieur Macky SALL a présidé ce mercredi 13 juin 2019, le Conseil des ministres.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a adressé ses vœux les meilleurs à la communauté chrétienne, à l'occasion de la fête de la Pentecôte, avant de réaffirmer l'engagement de l'Etat à poursuivre avec diligence, l'exécution des travaux de modernisation de la commune, du site marial de Popenguine, ainsi que des sept sanctuaires diocésiens.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a magnifié la cohabitation solidaire et heureuse entre les communautés, et a salué l'esprit remarquable et la pratique exemplaire du dialogue islamo chrétien au Sénégal.

Le Président de la République s'est dit préoccupé par la maltraitance des enfants et des groupes vulnérables, et a rappelé au Gouvernement la place centrale de la protection sociale des groupes vulnérables dans le Plan Sénégal émergent(PSE)

Le Chef de l'Etat a instruit le Gouvernement d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de l'enfant, de veiller à l'adoption urgente du projet de loi portant code de l'enfant, et de bien préparer l'organisation de la journée africaine de l'enfance, prévue le 16 juin 2019.

S'agissant de la lutte préventive contre les violences faites aux femmes, le Président de la République s'est félicité de la tenue prochaine du 16 au 18 juin 2019 du premier Sommet africain sur les Mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants.

A cet égard, le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement l'impératif de lutter avec rigueur contre les violences de toute nature, faites aux femmes, et de conforter leur rôle indispensable dans l'épanouissement et le bien-être familial. Il a instruit à ce titre le Gouvernement de finaliser avant fin septembre 2019, l'élaboration d'un plan national de Lutte contre les violences faites aux femmes sur la période 2019-2024.

Le Président de la République a par ailleurs instruit le Ministre de la Justice et le Ministre en charge de la Famille de faire adopter avant fin octobre 2019, les nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires criminalisant le viol et la pédophilie.

Abordant la question relative à la vente illicite des médicaments, il a informé le conseil de l'audience qu'il a accordée le 04 juin aux représentants de l'Ordre de Pharmaciens et au Syndicat des pharmaciens privés. A cet effet, il a indiqué au Gouvernement la priorité absolue qu'il accorde à la bonne application et au renforcement de la législation et de la réglementation de la vente des médicaments sur toute l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de finaliser la révision, et d'accélérer le processus d'adoption des textes législatifs et réglementaires organisant la pharmacie et la biologie médicale au Sénégal.

Abordant la gestion et le suivi du portefeuille de l'Etat, le Président de la République a demandé au Gouvernement, notamment le Ministre des Finances et du Budget d'asseoir la mise en œuvre d'une stratégie d'encadrement et de rentabilisation de la gestion des participations publiques. A cet égard, il a demandé l'évaluation du portefeuille de l'Etat et de publication chaque année d'un rapport bilan de la gestion des participations publiques.

Aussi, le Chef de l'Etat a informé le conseil de la réunion qu'il a présidée sur les autoroutes et a invité le Ministre en charge des Infrastructures, en rapport avec les Ministres des Finances et de l'Economie à prendre toutes les dispositions utiles afin d'asseoir une exploitation optimale du patrimoine autoroutier non concédé.

Au titre des communications :

Le Ministre en charge des Finances a fait le point sur la conjoncture économique et l'état d'exécution du budget.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a rendu compte de la rencontre du 12 juin 2019 avec l'Union européenne sur le dialogue politique et fait le point sur la situation internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait une communication sur les prévisions pluviométriques et la mise en place des intrants et matériel agricoles.

Le Ministre de la Microfinance et de l'Économie solidaire a fait une communication sur l'organisation prochaine de la deuxième édition du « Salon Économie sociale et Solidaire », prévu au mois d'octobre à Dakar.

Le Ministre en charge du Suivi du PSE a fait le point sur les réformes engagées dans le cadre de l'amélioration des affaires

A titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Souleymane Jules DIOP, Journaliste, auteur essayiste, est nommé Ambassadeur, Délégué Permanent de la République du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, en remplacement de Monsieur Abdou SOURANG, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Boubacar SOW, Conseiller des Affaires étrangères principal, matricule de solde n°616 323/G, Directeur du Protocole, des Conférences et de

la Traduction au ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur est élevé au rang d'Ambassadeur.

Monsieur Ismaïla DIONE, titulaire d'un Master en administration publique, matricule de solde n°644 963/Z, précédemment Chef de la Division des Etudes, Stratégie et Planification à la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), est nommé Directeur de la Règlementation Touristique (DTR) au ministère du Tourisme et des transports aériens, poste vacant.

Docteur Henriette Cécile DIOP, Médecin de santé publique, matricule de solde n° 713 134/G, est nommée Directeur des Etablissements privés de Santé à la Direction générale des Etablissements de Santé.

Docteur Ndèye Ndella Ndiaye KONATE, Médecin, titulaire d'un Master 2 en Management-Qualité, matricule de solde n°603 238/B, précédemment Coordonnateur du Programme national de Lutte contre les Infections nosocomiales, est nommée Directeur de la Qualité, de la Sécurité et de l'Hygiène hospitalières à la Direction générale des Etablissements de Santé.

Professeur Yérim Mbagnick DIOP, Pharmacien, Professeur titulaire des Universités de classe exceptionnelle, matricule de solde n°508 660/K, précédemment Chef du Laboratoire national de Contrôle des Médicaments, est nommé Directeur de la Pharmacie et du Médicament, en remplacement du Professeur Amadou Moctar DIEYE, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Lassana SIDIBE, Gestionnaire en Ressources humaines, est nommé Directeur du Centre Talibou Dabo de Dakar en remplacement du Monsieur Mademba SOW, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Mamadou WADE, conseiller en planification, matricule de solde n°602 264/H, est nommé Inspecteur chargé des affaires administratives et financières au Ministère du Tourisme et des transports aériens.

Fait à Dakar, le 13 juin 2019

Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement

Ndéye Tické Ndiaye DIOP